

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/202
S/14492

1er juin 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-sixième session
Point 33 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Lettre datée du 26 mai 1981, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Je tiens à appeler d'urgence votre attention sur une nouvelle attaque odieuse lancée par des terroristes de l'OLP contre des civils israéliens et qui a fait un mort et un blessé grave.

Ce dernier d'une série d'actes criminels a été perpétré le 26 mai 1981; une grenade à main a été lancée sur un camion civil sur une route des environs de Gaza.

Comme d'habitude, l'OLP a revendiqué la responsabilité de cet acte barbare dans une déclaration diffusée le 27 mai par sa station de radio au Liban.

A ce propos, je voudrais également appeler votre attention sur le fait que deux dispositifs explosifs ont été découverts le 7 mai 1981 dans un bois près de Dimona, où des centaines d'habitants de la région pique-niquaient à l'occasion de la Fête de l'indépendance. Un spécialiste du déminage de la police israélienne a été blessé pendant l'opération de désamorçage.

A Damas et sur sa radio au Liban, l'OLP a immédiatement revendiqué la responsabilité de cet incident qui aurait pu avoir des conséquences extrêmement graves.

Ces actes brutaux de terrorisme aveugle se passent de commentaire; ils sont tout à fait conformes à la politique de massacres insensés et de tentatives d'assassinat de civils innocents dans des endroits publics très fréquentés ou sur les routes, suivie délibérément par l'OLP depuis sa création.

Ces agissements criminels, qu'ils soient ou non couronnés de succès, sont le fait d'un groupe de terroristes internationaux et non d'une organisation qui prétend être un "mouvement de libération nationale", quelle que soit la façon dont on les considère.

* A/36/50.

A/36/292
S/14492
Français
Page 2

J'ai l'honneur de demander que le texte de la présente lettre soit distribué comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,
(Signé) Yehuda Z. BLUM

